

Service d'action sociale

Vous rencontrez des difficultés d'ordre financier ou social, vous souhaitez un conseil, une orientation ou tout simplement une écoute, vous ne savez pas à qui vous adresser, votre premier interlocuteur peut être le CCAS.

Son équipe pluridisciplinaire s'attachera à vous aider à actionner les divers dispositifs dont relève votre situation.

Il peut s'agir en effet :

- de surendettement,
- d'expulsion locative
- d'un besoin en accompagnement éducatif budgétaire
- d'une difficulté liée au paiement de la restauration scolaire
- de difficultés financières autres
- d'une urgence
- d'une demande d'aide sociale pour maison de retraite ou établissement spécialisé
- d'une demande de carte d'invalidité
- d'une demande de domiciliation
- d'un besoin d'accompagnement aux démarches pour les sans abris
- d'un relogement dans les logements temporaires du CCAS avec un suivi adapté
- d'une demande relative au handicap

Pour chacune de ces situations un accueil spécifique vous sera accordé destiné à évaluer votre situation et vous aider à orienter vos démarches.

L'accueil du CCAS vous proposera une date de rendez-vous avec l'interlocuteur concerné.